

Programme régional AVQ-AVD

Infolettre – Été 2020

Le programme AVQ-AVD en chiffres

1^{er} avril au 18 juillet 2020

(Nous traitons les demandes à l'intérieur du code de priorité établi)

Équipements	Demandes reçues	Demandes traitées	Demandes P1	Demandes P2	Demandes P3
De + 300\$	280	250	72	148	60
De – 300\$	348	310	80	194	75
Total	629	560	152	342	135
Moyenne délais de traitement (jours)			1,28	6,40	6,78

Nouveautés

Entente de groupe – GACOQ

Une nouvelle entente de groupe a été négociée et en découle une nouvelle liste d'aides techniques. Cette nouvelle entente du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest-du-Québec est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2020. Les équipements issus de cette entente doivent être priorités.

Liste des aides techniques

À la suite de la nouvelle entente de groupe, nous avons révisé et amélioré la liste des aides techniques admissibles au programme AVQ-AVD. Celle-ci comporte maintenant la description telle qu'indiquée dans l'entente de groupe et les liens internet pour faciliter la consultation de la description du produit.

Si vous constatez une erreur ou un lien internet rompu, veuillez en aviser le programme qui en fera la mise à jour.

En vrac

Remerciements

Nous désirons remercier Madame Catherine Beaulne, ergothérapeute au CLSC Jardin-du-Québec, pour sa collaboration à la mise à jour de certains critères d'attribution de la nouvelle liste des aides techniques.

Installation de barres d'appui et poteau plafond-plancher

À la suite de la nouvelle entente de groupe, il est possible que des changements surviennent au niveau de l'approvisionnement et de l'installation. Pour l'instant, le processus demeure inchangé.

Catalogue des équipements disponibles en CLSC

Le catalogue a été mis à jour avec les produits substitués de la nouvelle entente de groupe. Nous nous sommes assurés que chaque produit avait un équivalent dans la GACOQ, sinon l'ancien produit était maintenu.

Rappel

Formulaire de demande de gestion d'équipement

Une nouvelle version du formulaire est diffusée depuis le mois de mai, celle-ci est maintenant exigée pour chacune des demandes formulées au programme.

[Demande de différentes aides techniques](#)

Le formulaire amélioré prévoit plus d'espace pour y inscrire tous les équipements requis. Il n'est donc pas nécessaire de compléter plus d'un formulaire pour des équipements qui ne font pas partie de la même catégorie (ex. : chaise de douche et lit électrique).

[Coordonnées de la personne à contacter](#)

Si l'utilisateur habite en résidence (RTF, RPA), afin de faciliter la coordination de la livraison, veuillez inscrire la personne responsable de la résidence comme personne à contacter au lieu de l'utilisateur. S'il vous plaît, assurez-vous de l'exactitude des informations transmises au programme.

[Équipement hors entente de groupe](#)

Si l'équipement demandé ne fait pas partie de l'entente de groupe, une justification clinique est requise afin de justifier pourquoi l'équipement de l'entente de groupe ne répond pas aux besoins de l'utilisateur, à l'exception des équipements disponibles en CLSC. De plus, lorsqu'une justification clinique est requise, la signature de votre responsable l'est aussi.

Documents mis à jour

- Catalogue des équipements disponibles en CLSC
- Entente d'achat de groupe 2020-2022
- Liste des aides techniques admissibles au programme AVQ-AVD
- Coordonnées des établissements
- Formulaire de réquisition – Liste d'inventaire